



APeVAL infos

Numéro 20 — Mai 2012

Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2012

1. Ouverture de l'assemblée et salutations

Dans ce numéro :

Procès-verbal de
l'assemblée générale
2012

1-2

Le procès verbal
complet est disponi-
ble sur notre site,
www.apeval.ch

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2011

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été publié dans notre journal APeVAL-Info ainsi que sur le site internet de l'association www.apeval.ch. Il est accepté à l'unanimité et les remerciements vont à ses auteure et traducteur, Mme Conny Métrailler et M. Albin Imoberdorf. Comme d'habitude deux scrutateurs sont nommés. Il s'agit de Monsieur Claude Tschopp pour la rangée de droite et Monsieur Louis Jordan pour la rangée de gauche.

3. Rapport d'activités de la Présidente

Ariane Praz donne lecture du rapport d'activités de l'association.

◇ ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES

Dès le 1^{er} janvier 2012, l'APeVAL a eu la joie de voir augmenter le nombre de ses membres d'une bonne centaine d'unités avec l'intégration des offices régionaux de placement, ORP, à l'Administration cantonale. Les ORP couvrent tout le Valais et sont décentralisés sur 5 sites, soit Monthey, Martigny, Sion, Sierre et Brigue qui comptent au total 156 collaboratrices et collaborateurs. Environ une centaine d'entre eux ont souhaité adhérer à notre association.

◇ POLITIQUE SALARIALE 2012

Maintien des salaires pour 2012 – position de l'APeVAL

En janvier 2012, le Conseil d'Etat annonçait que malgré la diminution de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), les salaires seraient maintenus pour 2012.

Dans son communiqué de presse du 6 janvier 2012, l'Office fédéral de la statistique annonçait un « Renchérissement annuel moyen de 0.2% en 2012 ». Certes, c'est une question de méthode de calcul et, sur la durée, les conséquences de l'utilisation de l'une ou de l'autre des techniques sont les mêmes et se reportent "simplement" sur la période précédente ou suivante. Au vu de ces arguments, il est plus que discutable de se baser sur un indice de base de 100 obtenu en 2010 et de l'appliquer pour 2013.

En effet, selon nos calculs, si en fin d'année 2012, le renchérissement est inférieur à 0,8% (mais positif quand même!), aucune adaptation salariale ne sera effectuée cette année là non plus. L'APeVAL considère que cette méthode de calcul n'est pas correcte. Un taux de base de 100 sur la base de 2011 devrait être utilisé pour calculer le renchérissement (ou le non renchérissement) des salaires de 2013.

Enfin, l'APeVAL regrette que l'information transmise aux employés prête à confusion. L'absence de renchérissement pour 2012 et surtout le fait de ne pas baisser les salaires des employés de la fonction publique est présenté comme un « cadeau ». Alors même que le renchérissement est prévu au budget, que la conjoncture n'est cette année encore pas trop mauvaise et que les employés de l'Etat du Valais doivent faire face aux conséquences engendrées par le changement de primauté mis en place par la nouvelle caisse de retraite.

Il faut également relever que bon nombre de collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale ont vu leur salaire diminuer avec l'augmentation de la cotisation à la caisse de pension avec pour conséquence une baisse du pouvoir d'achat en 2012.

Inutile de préciser ici que les cotisations Caisse maladie grèvent également négativement le revenu. Ne parlons pas du prix de l'essence, du mazout, etc.

En outre, si l'on se réfère aux récentes statistiques, la fonction publique valaisanne est exemplaire du point de vue de la qualité du travail accompli par un nombre restreint d'employés et il serait temps d'obtenir une reconnaissance avec une revalorisation salariale.

Alors non, maintenir les salaires, ce n'est pas un cadeau !

◇ NOUVELLE LOI SUR LE PERSONNEL

La nouvelle loi sur le personnel de l'Administration cantonale est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011. Plusieurs domaines ont été renforcés et améliorés, tels que notamment la conciliation entre la vie professionnelle et familiale, la protection de la personnalité, de la santé et des données personnelles, la fidélisation des collaborateurs, la création de conditions favorables pour un développement personnel et professionnel durable ainsi que le partenariat social étroit et constructif avec les associations et la fédération.

La mise en application de cette nouvelle loi a nécessité l'élaboration de l'ordonnance sur le personnel de l'Etat du Valais du 22 juin 2011 ainsi que la modification de l'ordonnance sur le trai-

tement des employés de l'Etat du Valais de 1997 et l'établissement de nouveaux processus de gestion des ressources humaines appelés lignes directrices.

Les nouveaux projets du Service des ressources humaines sont présentés sous le point 5 de l'ordre du jour par M. Michlig, Mmes Carine Knubel Mariéthoz et Caroline Berclaz.

◇ PARTENARIAT FMEP / BANQUE CANTONALE DU VALAIS

La Fédération des magistrats, des enseignants et du personnel de l'Etat du Valais, a renouvelé récemment le partenariat commercial avec la Banque Cantonale du Valais pour continuer à nous faire bénéficier de conditions préférentielles sur la gamme de produits des crédits et sur les comptes privés. Dès le 1^{er} janvier 2012, la FMEP propose également une collaboration avec le bureau de conseil financier et de courtage BANCASSURANCES.ch qui analyse votre situation financière, votre prévoyance, vos assurances en général et vous établit un conseil global financier en toute discrétion et confidentialité de manière indépendante et neutre. Vous pouvez donc à tout moment prendre contact avec le secrétariat de la FMEP pour obtenir le formulaire de demande pour un conseil global financier et le transmettre directement à notre partenaire BANCASSURANCES.ch.

◇ ACTIVITES DES GROUPES DE TRAVAIL ET COMMISSIONS

Comme chaque année, les membres de notre comité ont partici-

pé activement dans les différents groupes de travail et commissions mis en place par le Conseil d'Etat et/ou le Service des ressources humaines. Cette collaboration nous permet de sauvegarder et défendre au mieux vos intérêts professionnels, économiques et sociaux. Nous pouvons ainsi étudier les problèmes se rapportant aux employé-e-s de l'administration cantonale, rechercher et proposer des solutions.

◇ COMMISSION DE CLASSIFICATION

La représentante de l'APeVal a assisté aux 11 séances organisées pour le traitement de requêtes individuelles et collectives concernant la reclassification de fonctions, ainsi qu'aux visites individuelles sur place pour évaluer les activités des collaboratrices et collaborateurs. De plus, cette année 12 chaînes de fonction ont également été préavisées pour classement.

◇ CAISSE DE PRÉVOYANCE - CPVAL

C'est à nouveau le sujet important de l'année et M. Vernier présentera les derniers développements de ce dossier sous point 4. Ce sujet préoccupe grandement notre comité qui, grâce à notre délégué auprès du Comité de la caisse de pension, Roland Crettaz, est informé très régulièrement de la situation. Le fait de passer, depuis le début de cette année 2012 sous le système de la primauté des cotisations va avoir des conséquences certainement négatives ces prochaines années, à moins bien entendu que les bourses et autres place-

ments retrouvent leur santé d'antan ! Mais la situation actuelle n'incite pas à l'optimisme, et comme vous le savez, la responsabilité du Comité de la CPVAL est d'adapter les cotisations pour garder le bon cap au niveau du taux de couverture qui n'a pu, malgré le refinancement accordé par le Grand Conseil, atteindre le taux de 80 %.

◇ SORTIE ANNUELLE

Le 10 septembre 2011, trois cars affrétés par François Bétrisey ont amené 110 membres de l'association visiter Stresa au bord du lac Majeur. Par groupes de 20 personnes, les participants ont embarqué sur des bateaux très bien motorisés afin de faire le tour des îles "Isola Madre", "Isola dei Pescatori" et « Bella Isola ».

L'accueil et toute la saveur de la cuisine italienne permirent à tous les convives de passer une après-midi merveilleuse.

◇ COLLECTE DE NOËL

Le Comité de l'APeVal a dédié son action de Noël à l'Association CEREBRAL VALAIS, dont les objectifs et les missions ont été présentés dans l'APeVal Info No 18 de novembre 2011.

Grâce à la générosité des membres, le Comité peut remettre un chèque de 9'000.00 francs à M. Michel Jeanbourquin, président de Cerebral Valais et soutenir ainsi les sorties du mercredi après-midi en faveur des enfants de l'Association. La remise s'est effectué à la fin de notre assemblée générale.

◇ LOI SUR LES INCOMPATIBILITÉS

La procédure de consultation concernant la modification de la

loi sur les incompatibilités s'est déroulée du 15 décembre 2011 au 30 janvier 2012. Les détails concernant cette modification et les conclusions de la commission extra-parlementaire sont traités sous point 6 de l'ordre du jour par Mme Marylène Volpi Fournier, présidente de la Fédération des Magistrats, Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais.

La président ne saura cacher son étonnement pour ne pas dire sa déception sur le déchaînement médiatique anti-employés d'Etat, tout confondu, mené par certaines associations et très bien relayé par une certaine presse anti-employés d'Etat. De plus, un journal de la « place » a lancé un sondage auprès de la population valaisanne pour essayer de prouver qu'il ne fallait pas que des représentants de l'Etat ne siègent au Grand Conseil. Et il faut le reconnaître, ce sondage, qui s'est déroulé au début de ce mois, nous était défavorable ! Mais, faut-il s'en étonner, à voir l'objectivité de certains journalistes ! Si nous ne voulons pas disparaître du monde politique « cantonal », nous devons, chacun de nous, chacun de vous, lutter contre cette fronde anti-« fonctionnaires » qui n'existe plus officiellement, mais qui est toujours bien présente au sein **d'une certaine population** toujours prête **à demander** (nous pensons à l'enseignement, à l'entretien de nos routes, aux soins prodigués par les hôpitaux, etc.) mais très peu encline **à donner !**

Mme Marylène Volpi Fournier, présidente de la Fédération des Magistrats, Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais,

nous informera des conclusions de la commission extra-parlementaire qui a examiné de manière très fouillée la révision de cette loi.

Pour conclure, la présidente rappelle que le Comité s'attache à défendre les intérêts de ses membres dans les dossiers traités et les activités déployées. Il est dès lors très important qu'il trouve le soutien et les encouragements nécessaires à la réalisation des objectifs poursuivis.

4. Fusion des caisses de pension

Monsieur Patrice Vernier, directeur de la caisse de prévoyance CPVAL, nous informe sur l'Etat actuel de la caisse et sur les différents paramètres qui influent sur le versement des rentes futures après l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Détails à lire sur www.apeval.ch

5. Service des ressources humaines SRH

La présidente passe la parole à M. Franz Michlig, chef du service des ressources humaines, qui participe pour la dernière fois à notre assemblée en sa qualité de membre actif. Elle tient à relever la bonne collaboration que notre association a eue avec le SRH sous l'égide de M. Michlig et le remercie en son nom et au nom du comité APeVAL. Monsieur Michlig adresse un message aux personnes présentes sur les lignes directrices du service des ressources humaines.

Mme Karine Knubel Mariéthoz, adjointe du chef de service des ressources humaines, présente les thèmes de la soirée.

Détails à lire sur www.apeval.ch

6. Loi sur les incompatibilités

Mme Marylène Volpi Fournier, présidente de la FMEP nous entretient du projet de loi sur les incompatibilités. Mme Volpi explique que l'éligibilité des employés de l'Etat et du RSV n'est pas possible actuellement alors que des employés de la Banque cantonale du Valais – pour ne citer qu'eux – sont éligibles au Grand Conseil.

Détails à lire sur www.apeval.ch

Mme Praz remercie Mme Volpi pour son intervention et M. Albert Stalder, vice-président de l'APeVAL, soumet à l'Assemblée générale la résolution suivante :

Les membres de l'Association du personnel de l'Etat du Valais (APeVAL) réunis lors de leur Assemblée Générale ordinaire demandent avec vigueur l'abandon de la pratique qui ne permet pas aux employé-e-s d'Etat de siéger au Parlement valaisan. Ils soutiennent également l'abandon de la pratique interdisant aux employé-e-s du RSV de ne pas pouvoir siéger au Grand-Conseil

L'assemblée générale soutient la résolution par acclamations. Le comité de l'APeVAL transmettra cette résolution au Conseil d'Etat.

7. Comptes 2011 et rapport de vérification

Présentation des comptes 2011 par M. Alain Bonvin, caissier. Les recettes budgétées se montaient à Fr. 79'000.00. Le montant total s'est élevé à Fr. 82'446.00 contre Fr. 76'037.70 de dépenses. Le bénéfice de l'année 2011 se monte à Fr. 6'408.30. La fortune de l'association au 31.12.2011 est de Fr. 236'765.55.

Le vérificateur de comptes, Monsieur Pierrot Quarroz présente le rapport de vérification. Les vérificateurs attestent de la véracité des comptes et recommandent à l'assemblée de les approuver.

8. Approbation des comptes et décharge

Les comptes 2011 sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au comité. Les remerciements vont au caissier pour la bonne tenue des comptes.

9. Budget 2012, cotisations

Le budget 2012 est également présenté par M. Bonvin. Le budget 2012 est approuvé à l'unanimité.

Recettes :	Fr.	83'000.—
Dépenses :	Fr.	84'000.—
Résultat :	Fr.	- 1'000.—

10. Elections statutaires

Depuis plusieurs années le comité APeVAL s'est réorganisé et recrute ses membres en fonction des compétences de ceux-ci et surtout en fonction des profils recherchés. Aussi, il ne s'agit pas d'un comité de représentation, mais d'un comité dynamique où chaque membre a une fonction et une responsabilité particulières.

Aussi, la présidente propose à l'Assemblée la nomination de Mme Maria Ruberti-Fugazza, conseillère en personnel auprès de l'ORP à Sion. Au bénéfice de 3 brevets fédéraux en marketing, en assurances sociales et en ressources humaines, Mme Ruberti a également suivi une formation de formateur d'adultes. Active dans le placement du personnel et la réinsertion professionnelle depuis 16 ans, Mme Ruberti est très impliquée dans le domaine de la formation continue. Elle enseigne et officie également comme experte pour différents examens professionnels. Mme Ruberti a accepté le mandat et est prête à relever ce nouveau défi.

L'Assemblée accepte par acclamations la nomination de Mme Maria Ruberti en qualité de nouveau membre du comité de l'APeVAL.

La présidente la remercie de son engagement et lui souhaite plein succès

et beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

11. Divers

Notre présidente donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Peter Wyer constate l'absence de soutien pour les retraités, Après son intervention de l'année passée à l'occasion de la dernière Assemblée générale et 2 lettres envoyées au comité, il attend toujours une réponse quant aux actions entreprises en faveur des retraités

Monsieur François Bétrisey, délégué des retraités au sein du comité de l'APeVAL répond qu'un groupe de travail a été formé et qu'une lettre a été envoyée au Conseil d'Etat. Il informera les retraités dès que des informations concrètes pourront être données.

Ariane Praz invite Monsieur Michel Jeanbourquin, président de CEREBRAL VALAIS à s'avancer pour la remise du chèque de Fr. 9'000.00 résultant de la collecte de Noël 2011. Monsieur Jeanbourquin remercie l'APeVAL et tous les donateurs pour leur générosité. Cet argent est le bienvenu pour CEREBRAL VALAIS et il confirme que ce montant sera bien investi.

12. Clôture

Ariane Praz remercie les participants pour leur soutien. Un merci chaleureux est adressé aux membres du comité pour leur engagement et l'excellente ambiance qu'ils créent au sein de ce dernier.

Mme Praz clôt cette assemblée et souhaite à chacune et chacun une année de succès et de satisfaction tant au niveau privé que professionnel.

Sion, le 28 mars 2012

Pour l'APeVAL

La secrétaire : C. Métrailler